

## **ARGUMENTAIRE SE RAPPORTANT AUX « ZONES » DE COMPENSATIONS CONCERNANT LE PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE DU « PUY DE LA BESSADE » DARNETS – EGLETONS**

**Rédaction** : Mathieu Bonhomme (m.bonhomme@cen-na.org), Véronique Daviaud (v.daviaud@cen-na.org)

Le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Nouvelle Aquitaine a été missionné par ENGIE Green pour assurer la mise en place des mesures compensatoires concernant le projet Photovoltaïques du « Puy de la Bessade » situé sur les communes corréziennes de Darnets et Egletons. Le CEN Nouvelle-Aquitaine a accepté cette mission notamment en raison d'enjeux combinatoires :

- la préservation des milieux à compenser de ce secteur géographique ;
- le renforcement de réseau de sites à protéger ;
- la typologie des habitats naturels à compenser.

Dans ce cadre le Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine et la société porteuse du projet ENGIE PV PUY DE LA BESSADE ont signé une convention de partenariat le 22 juillet 2022 (annexé ci-après).

### **MILIEUX DEVANT ETRE COMPENSES**

- 18,80 ha de résineux ou mixtes hauts/âgés (Mélèze, Pin sylvestre, Chêne pédonculé voire Bouleau verruqueux et Epicéa) ;
- 8,16 ha de résineux ou mixtes bas/jeunes ;
- 2,54 ha de feuillus âgés ou ripisylves/bois de feuillus riverains (Chêne pédonculé voire Aulne glutineux et Bouleau verruqueux)

### **SECTEURS POTENTIELS DE COMPENSATION**

En collaboration avec ses partenaires locaux, le CEN Nouvelle-Aquitaine a ciblé des « zones potentielles de compensation » dans lesquelles seront mis en place du démarchage foncier pour trouver les parcelles et les habitats propres à la compensation. Les surfaces de ces secteurs à prospecter sont systématiquement conséquentes en raison des aléas de la prospection foncière.

La majorité des milieux à compenser sont des surfaces boisées. D'ores et déjà la gestion envisagée est la libre évolution des boisements garantissant aucune coupe rase durant les 30 ans de la mesure compensatoire et au-delà. Dans le cas d'acquisition de parcelles contenant des plantations résineuses selon les conditions des travaux sylvicoles pourront être prévus pour convertir sur le long terme en peuplements mixtes puis feuillus.

Cinq secteurs ont été définis :

N° secteur	Type de milieux	Superficie (ha)	Priorité
1	Boisements mésophiles	398	1
2	Boisements humides	7.9	1
3	Boisements humides	29.4	2
4	Boisements humides	21.9	1
5	Boisements humides	11.1	2

Les cinq secteurs constituent une enveloppe de travail globale à forte valeur écologique. Au lancement des prospections foncières, leur périmètre sera affiné et adapté au parcellaire cadastral.

Figure 1 : inventaires et réseaux écologiques

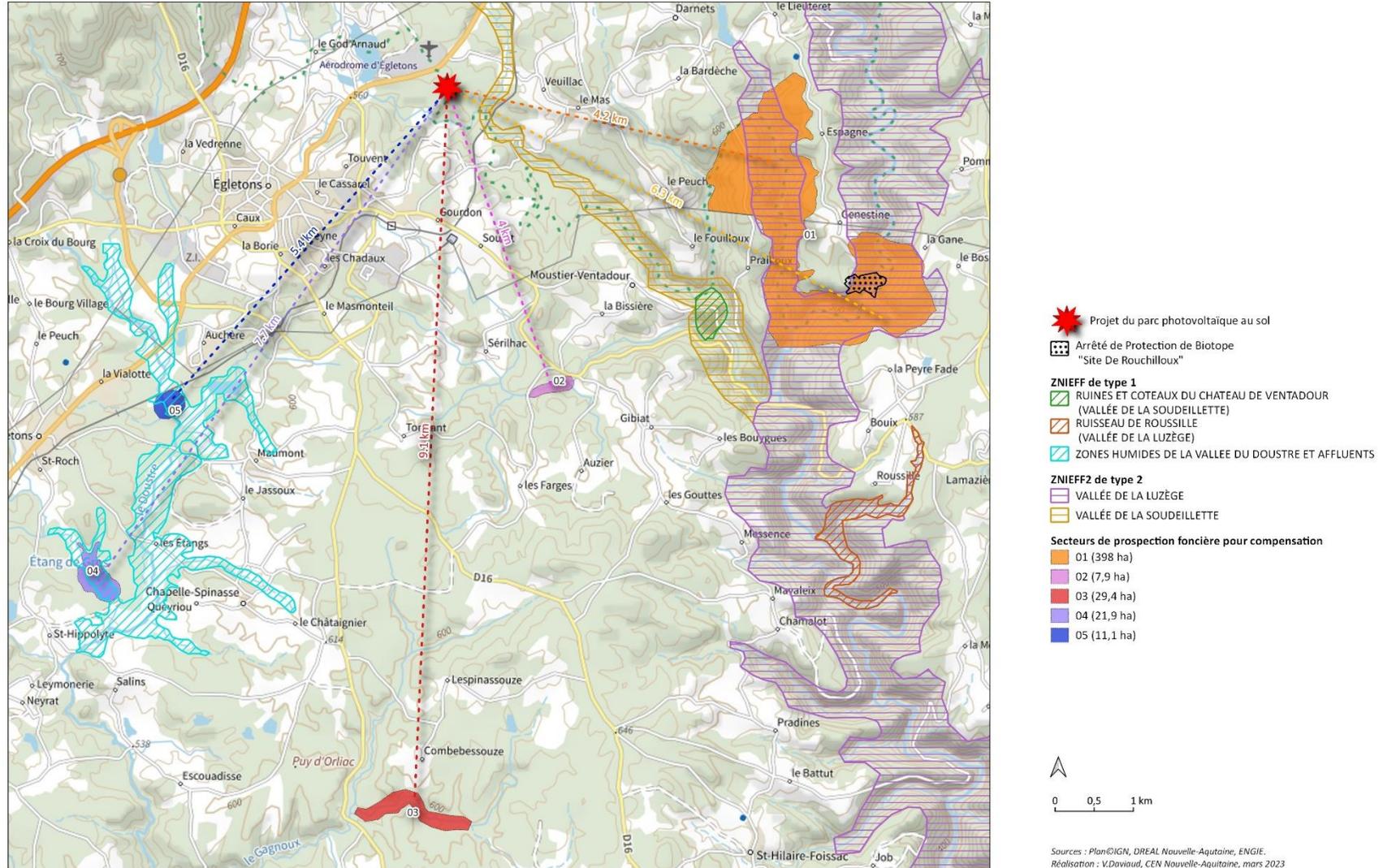
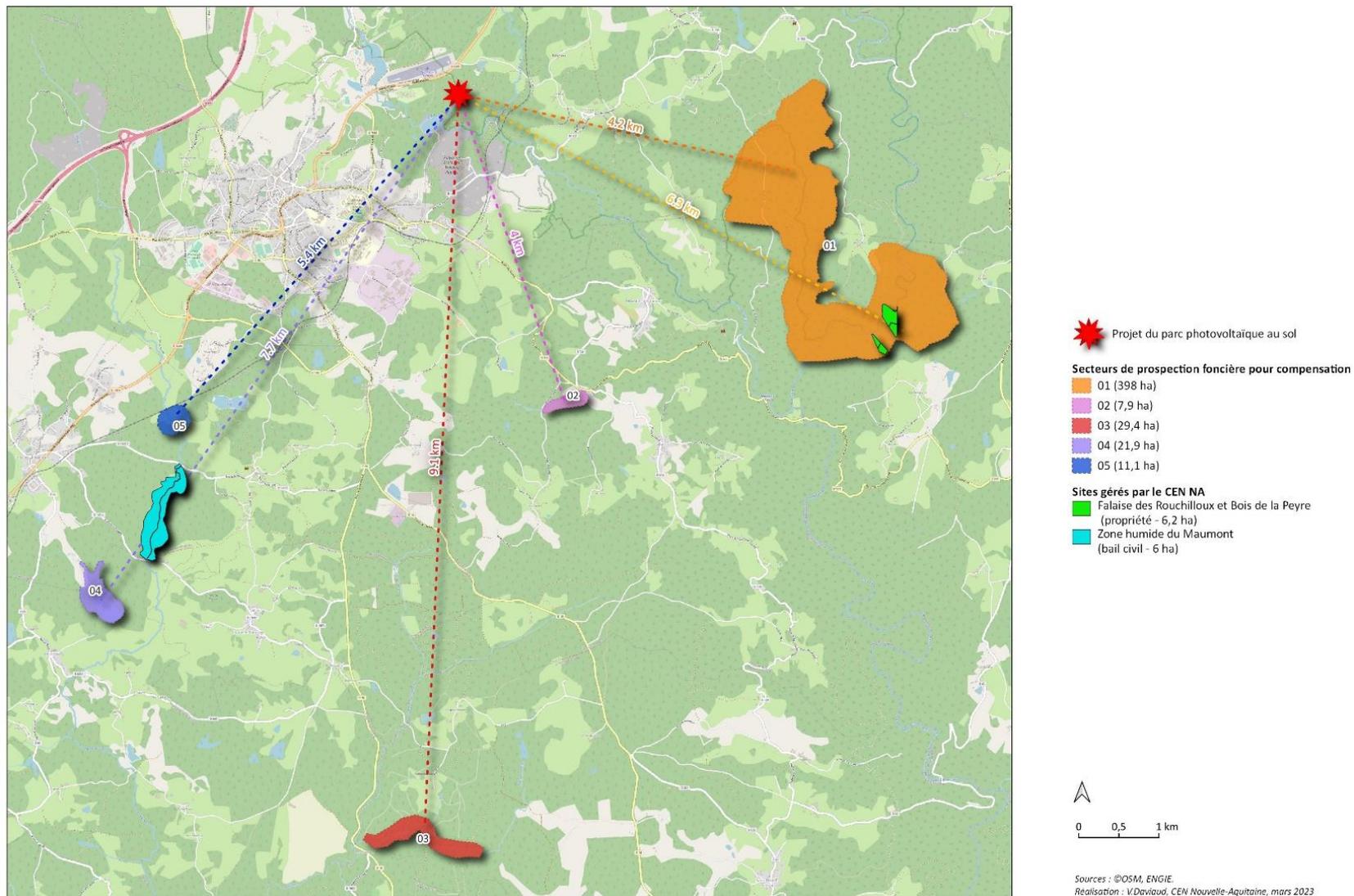


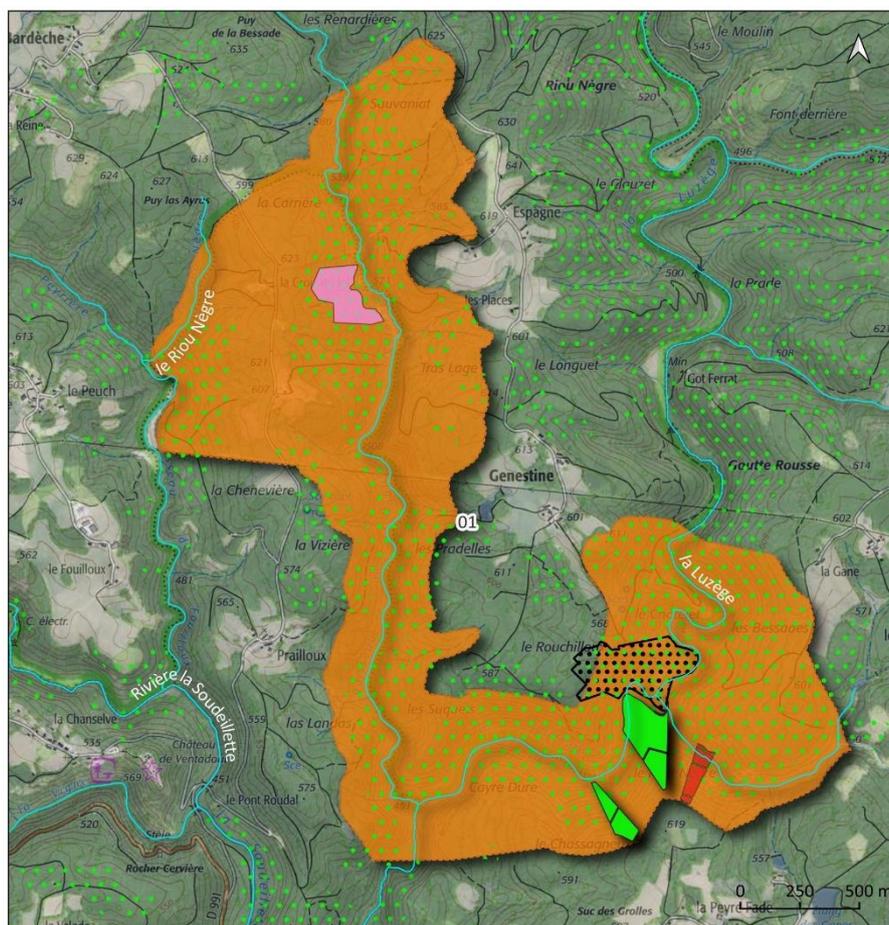
Figure 2: localisation des sites gérés par le CEN Nouvelle-Aquitaine



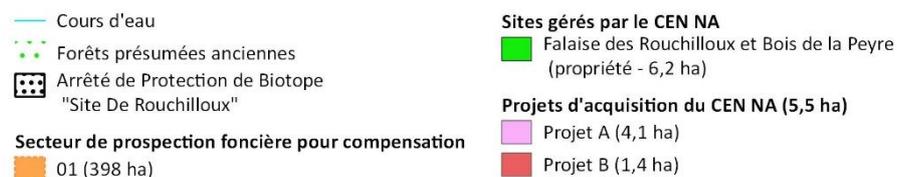
## Secteur n°1

Le secteur n°1 se trouve sur la ZNIEFF de type 2 de la Vallée de la Luzège (**Figure 1**). Ce secteur a été retenu en raison de plusieurs zonages environnementaux qui confirment l'intérêt en terme de biodiversité, comme la cartographie des forêts présumées anciennes (CBNSA, IGN, 2021) ainsi que les Hotspot (Région Nouvelle-Aquitaine, DREAL Nouvelle-Aquitaine, 2022). A ces zonages s'ajoutent l'effet de réseau de sites préservés avec d'une part, l'Arrêté de préfectoral de Protection de Biotope du site des Rouchilloux et, d'autre part, 6 hectares de parcelles forestières acquises par le CEN Nouvelle-Aquitaine sur le versant en face. Ce secteur se caractérise par une importante mosaïque de peuplements forestiers en raison des différents contextes de pentes et d'expositions ; avec des hêtraies fraîches installées sur les versants nord colluvionnés, des imbrications de formations de Pin sylvestre et de landes sur les hauts de pentes, une intercalation de chênaies sèches, ou de chênaies-charmaies en fonction des épaisseurs de sols des versants à exposition plus chaude. Les ripisylves sont formées par des aulnaies saulaies.

**Figure 3: secteur de prospection foncière n°1**



Sources : IGN© Scan25, BDOrtho, BDHydrographie, DREAL Nouvelle-Aquitaine, ENGIE.  
Réalisation : V.Daviaud, CEN Nouvelle-Aquitaine, mars 2023



Sur ce secteur, le Cen a obtenu deux promesses d'achat, terrain pouvant intégrer les milieux en mesures compensatoires.

### Projet A

Parcelle cadastrale B 100 d'une surface de 4,1 ha, située sur la commune de Moustier Ventadour.

La parcelle se trouve sur une pente assez forte (exposition majoritaire Est) sur laquelle se développe différents peuplements forestiers en fonction des conditions édaphiques. Sur une surface de 2 ha se développe une chênaie avec une présence d'arbres de taille importante et de diamètre supérieur à 40 cm, avec, en sous étage, une bonne dynamique du Hêtre et de beaux bosquets de Houx. La partie Sud de la parcelle est composée d'une formation forestière pionnière mélangeant Pin sylvestre, Bouleau verruqueux avec une strate basse composée de Bourdaine sur environ un hectare. Le centre de la parcelle est traversé par un talweg, tête de source d'un ruisseau temporaire. Sur cette zone, le peuplement forestier est dominé par des bouleaux, essences pionnières, auxquels se mélangent quelques Hêtres de diamètres supérieurs à 30 cm. La régénération du Hêtre est bien en place. La parcelle est considérée comme de la forêt présumée ancienne (**Figure 3**).

### Projet B

Parcelles cadastrales A 423, 424, 425 et 426, d'une surface totale d'1,4 ha, situées sur la commune de Lamazière-basse.

Ce lot de parcelles se trouve à 80 mètres du site de la « Falaise des Rouchilloux et Bois de la Peyre », propriété du CEN Nouvelle-Aquitaine (présentation des parcelles en annexe).

Ce second projet d'acquisition se trouve sur un versant fortement pentu exposé Nord, donnant sur le ruisseau du Pont nègre. Ce vallon est composé d'éboulis. Son exposition et son encaissement entraînent la formation d'un micro climat froid et humide, permettant au sein des hêtraies sur éboulis le développement de boutons de sphaignes condensarogènes (*Sphagnum subnitens*) formation exceptionnelles pour le département. Les prospections foncières seront prioritairement dirigées pour former des îlots forestiers cohérents en visant les parcelles proches des parcelles déjà acquises.

La diversité d'habitats forestiers est favorable aux espèces impactées mentionnées dans « MC-03 : compensation faune » notamment l'avifaune, à la fois pour les habitats de reproduction ou d'hivernage (Pouillot fitis, Roitelet huppé, Pic épeichette, Gobemouche gris, Bouvreuil pivoine, Mésange boréale), ainsi que les espèces visées par la « MC-01 : compensation forestière » (Pic noir, Ecureuil roux), bien que cette dernière mesure fasse l'objet d'une autre compensation forestière, au titre du Code forestier.

**La maîtrise foncière de ces parcelles est en soit une plus-value car la qualité des habitats forestiers est supérieure à celles qui seront détruites pour l'installation du parc photovoltaïque du Puy de la Bessade. De plus, l'acquisition de ces parcelles les soutireront aux risques de plus en plus croissant de coupe rase qui est observée sur l'ensemble des versants de ce secteur, notamment pour la parcelle B100 ou la valeur économique de bois est importante. La mise en place de libre évolution de ces peuplements forestiers garantie sur le long terme une amélioration de biodiversité forestière. Ces peuplements pourront servir également à la mise en place de suivi scientifique. Le CEN Nouvelle-Aquitaine est sollicité par des organismes de recherche afin de pouvoir mettre en place des protocoles longs sur du foncier pérenne.**

## SECTEURS N°2 N°3, N°4 ET N°5

Les secteurs de 2 à 5 concernent des boisements humides. Ils ont été définis avec le technicien de rivière de la communauté de communes Ventadour Egletons Monédières. Le CEN Nouvelle-Aquitaine travaille depuis de longue date avec ce technicien de rivière qui a une excellente connaissance de son territoire et de ces enjeux en termes de biodiversité et de ressources en eau. Le CEN gère en partenariat avec la communauté de communes (bail civil) le marais du Maumont (**Figure 2**) d'où d'important travaux de renaturation du Doustre et des zones humides connexes sont en cours. Les deux secteurs 4 et 5 se trouvent respectivement en amont et aval du marais du Maumont.

### Secteur n°2

Le secteur 2 se trouve dans la vallée du ruisseau du Moulin affluent du Doustre, à 4 kilomètres en amont du Marais du Maumont. Ce ruisseau à l'écoulement encore très naturel est entouré de mosaïque de mégaphorbiaie, de saulaie et d'aulnaie, un ensemble très similaire au marais du Maumont. Une partie des zones humides ont été dégradées par des plantations de Pin sylvestre. La restauration de ces zones serait intéressante en cas de maîtrise foncière et viendrait renforcer les sites en marais eutrophes à préserver dans cette zone géographique de la Corrèze.

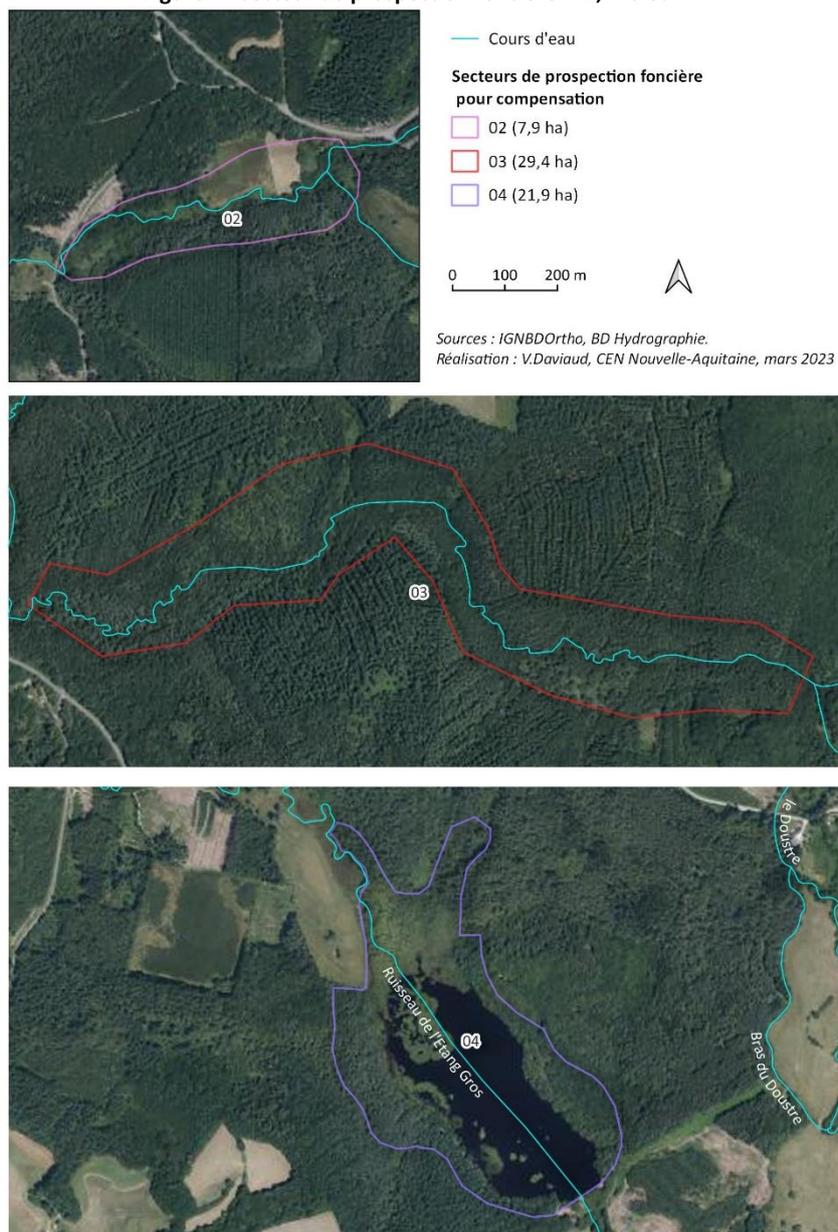
### Secteur n°3

Le secteur 3 se trouve dans la vallée du ruisseau de la goutte, affluent du Doustre. A cet endroit, le ruisseau forme une vallée faiblement encaissée dominée par les aulnaies marécageuses et des ripisylve. Ces dernières décennies, les versants et les parties humides ont été partiellement enrésinés. L'obtention de parcellaire dans la vallée permettrait la mise en place d'action de génie écologique pour restaurer la zone humide boisée en éliminant les peuplements résineux.

### Secteur n°4

Le secteur 4 se trouve dans la ZNIEFF de type 1 de la Vallée du Doustre et de ces affluents. Ce secteur correspond à l'étang de Gros et à sa queue tourbeuse. Cet étang se trouve à 800 mètres en aval du marais du Maumont sur un affluent du Doustre. Cet étang est loué par la commune de Montagnac Saint Hippolyte pour des activités de loisir. Un projet de sentier d'interprétation est en cours sur la rive droite de l'étang. Les parcelles de la queue d'étang dominée par des formations tourbeuses et des bétulaies marécageuses seraient visées par la prospection foncière.

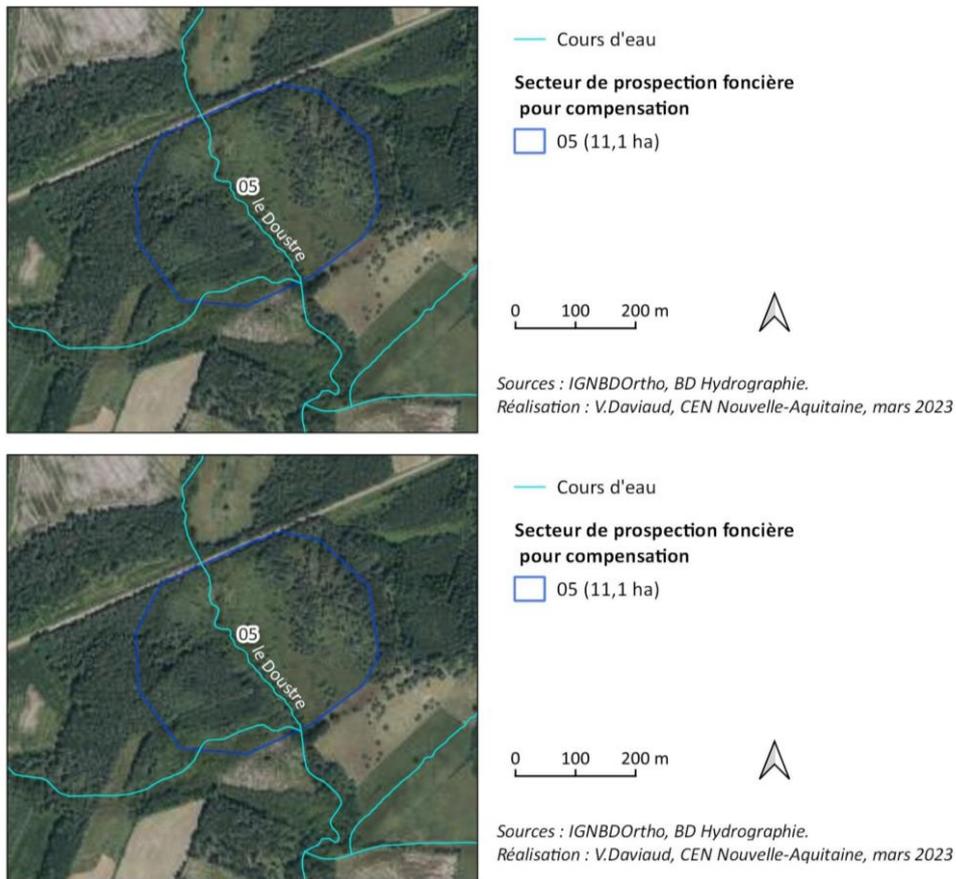
Figure 4 : secteur de prospection foncière n°2, n°3 et n°4



### Secteur n°5

Le secteur 5 se trouve dans la ZNIEFF de type 1 de la Vallée du Doustre et de ces affluents. Il s'agit d'une vaste zone humide parsemée de boisement humides, de bosquets de saules épars et d'aulnaies en bordure du Doustre. Cette zone humide se trouve à 400 m en amont du marais du Maumont. Une grande partie de cette zone humide est délaissée et à tendance à se dégrader par enrichissement. La maîtrise foncière permettrait un gestion écologique pérenne de la zone humide.

Figure 5: secteur de prospection foncière n°5



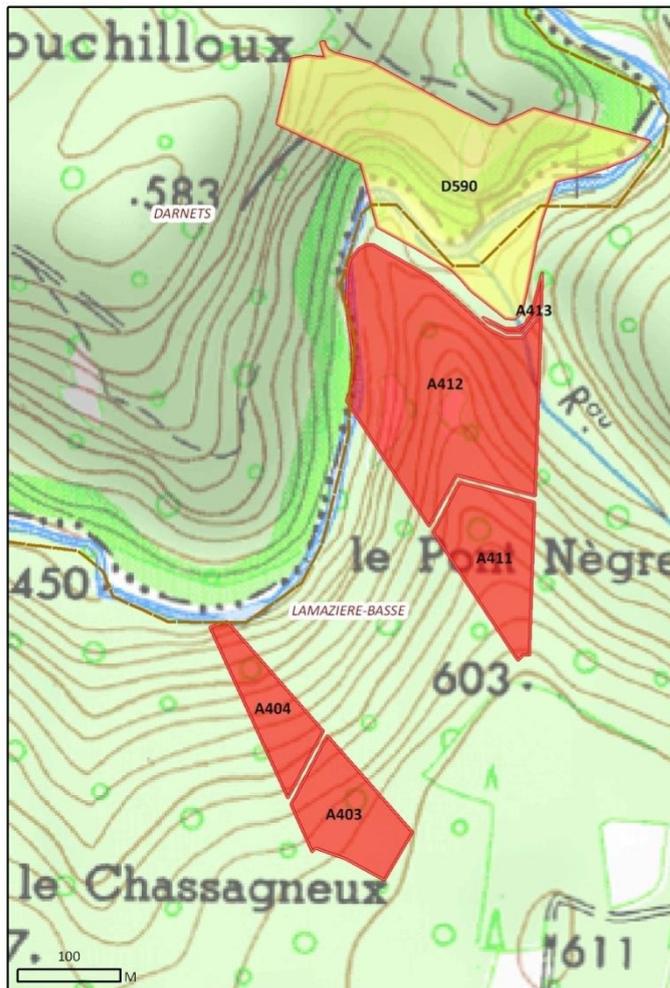
La diversité d'habitats humides semi-ouverts ou fermés est favorable aux espèces impactées mentionnées dans les mesures compensatoires « MC-03 : compensation faune » et « MC – 02 compensation zones humides ». Les mesures de génie écologique seront adaptées pour favoriser les espèces mentionnées notamment, le cortège d'amphibiens (Crapaud calamite, Triton marbré, Alyte accoucheur, Grenouille agile) à la fois pour la création de milieux de reproduction et d'hivernage.

### Accompagnement du CEN sur la mise en place des mesures compensatoires

**Sur la base des éléments présentés, les terrains identifiés sont intéressants et montrent une plus-value par rapport aux milieux impactés par le projet, ainsi ils permettraient d'atteindre les objectifs fixés par la compensation.**

La conduite des mesures compensatoires par le CEN comporte plusieurs plus-value. Les parcelles sont acquises par le porteur de projet au nom du CEN, par conséquent la préservation et la gestion écologiques des parcelles dureront plus longtemps que la limite de temps des mesures compensatoires. De plus les surfaces à compenser sont définies par un arrêté préfectoral et limiter en terme de surface à compenser. Dans le cas de prospections foncières positives sur des milieux remarquables le CEN est en capacité de mobiliser d'autres financements afin d'acquérir des surfaces fonctionnelles dépassant les simples obligations de la mesure compensatoire.

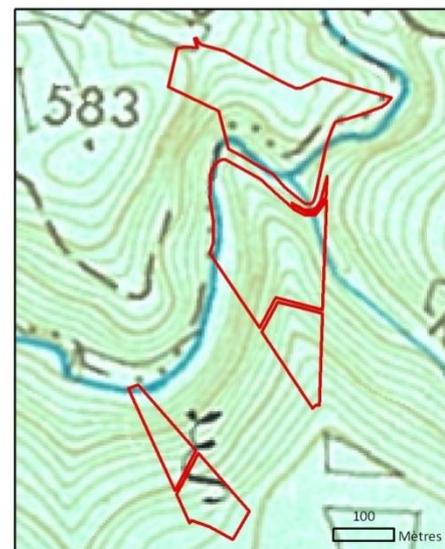
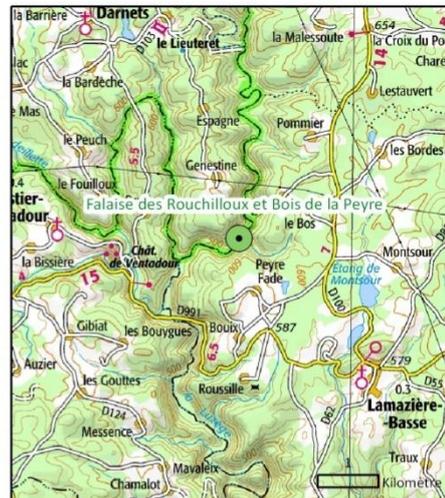
Annexe : Présentation du site CENNA Falaise des Rouchilloux et bois de la Peyre



- Périmètre des "Falaise des Rouchilloux et bois de la Peyre"
- Acquisition CEN Limousin
- Assistance technique
- Limite communale



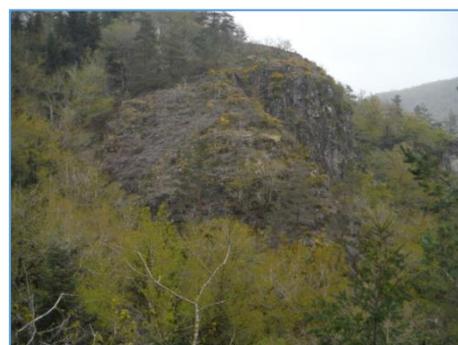
Sources :IGN Scan25; Scan100;  
BDortho 2012; BRGM; CEN Limousin.  
Réalisation CEN Limousin, janvier 2014



CORINE Biotopes		Cahier d'habitats		Surface	
CODE	Libellé	Code	Statut <sup>1</sup>	Totale (ha)	Habitat/Site (%)
24	Eaux courantes	----	----	0,15	1,47%
31.22	Landes sub-atlantiques à Genêt et Callune	4030	IC	0,03	0,31%
31.23	Landes atlantiques à Erica et Ulex	4030	IC	0,67	6,64%
31.861	Landes subatlantiques à Fougères	----	----	0,02	0,22%
31.8D	Recrûs forestiers caducifoliés	----	----	0,17	1,73%
41.12	Hêtraies atlantiques acidiphiles	9120-2	IC	1,50	14,82%
41.4	Forêts mixtes de pentes et ravins	9180-10	IP	0,49	4,90%
41.5	Chênaies acidiphiles	----	----	5,11	50,59%
41.52	Chênaies acidiphiles atlantiques à Hêtres	----	----	0,09	0,91%
42.52	Forêts de Pins sylvestres médio-européennes	----	----	0,28	2,76%
43	Forêts mixtes	----	----	0,58	5,71%
44.3	Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	91EO	IP	0,15	1,52%
61.12	Eboulis siliceux des montagnes nordiques	9150-1	IC	0,34	3,33%
83.31	Plantations de conifères	----	----	0,51	5,09%

Surface totale	10,09 ha	100%
----------------	----------	------

La Falaise des Rouchilloux et du bois de la Peyre est, d'un point de vue écologique, un site intéressant. Schématiquement, la falaise et la forêt se font face, avec des milieux rocheux en exposition chaude et des boisements sur pente plutôt orientés vers le nord. A leurs pieds, coule la Luzège et un de ses petits affluents, le rau de la Glane. La vallée alluviale forme la troisième grande entité écologique du site qui se distingue par un sol frais, riche en éléments chimiques et bien alimenté en eau. Sur les 15 habitats inventoriés, 7 sont d'intérêt communautaire, dont 2 classés comme «prioritaire». Ces milieux en voie de raréfaction en Europe couvrent près du tiers de la surface du site (3,18ha).



Vue sur les landes à Genêt purgatif depuis le Pont Nègre (Falaise des Rouchilloux et Bois de la Peyre)

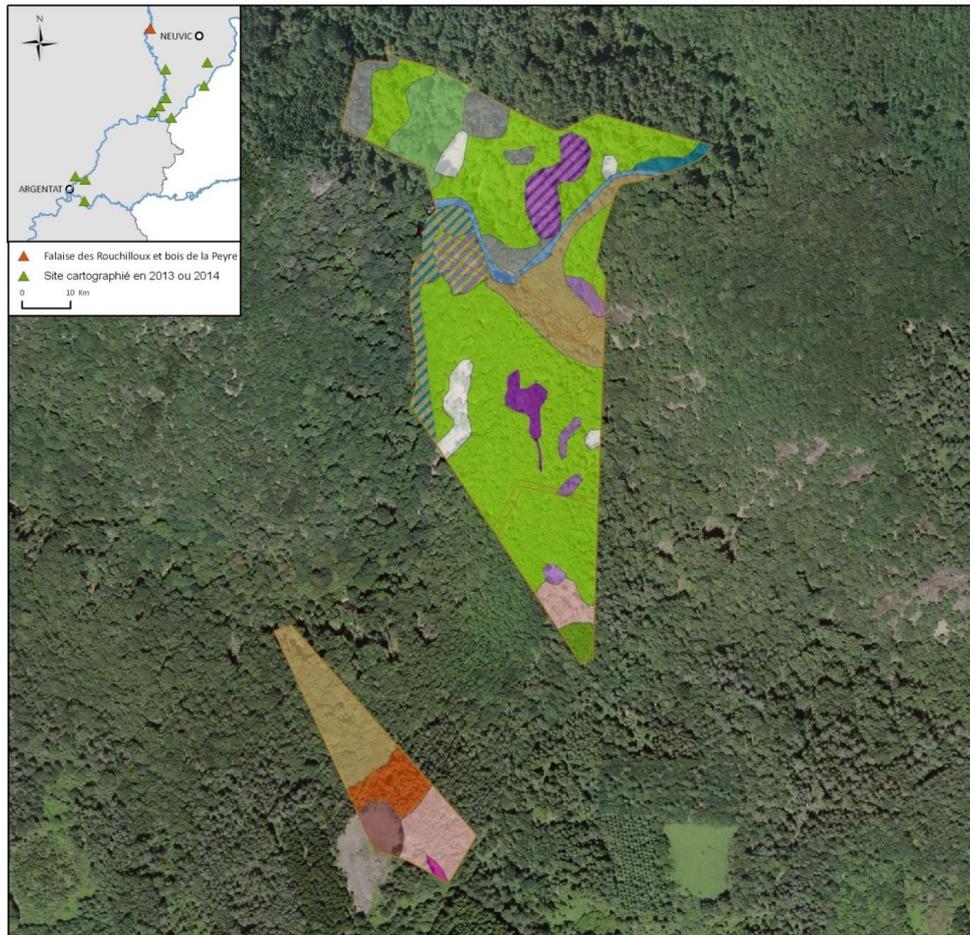
Les landes à faciès à *Cytisus purgans* n'ont été observées que sur la falaise des Rouchilloux. Près de la moitié des forêts mixtes de pentes et de ravins cartographiées poussent sur ce site et les aulnaies-frênaies, second habitat d'intérêt « prioritaire », bordent la Luzège. L'originalité du site repose également sur la flore inventoriée. Un large panel de plantes a été observé :

- Sur les secteurs chauds et ensoleillés à sols squelettiques, pauvres en éléments nutritifs, le Genêt purgatif (*Cytisus oromediterraneus*), espèce thermoxéophile, est accompagnée de saxicoles héliophiles comme l'Orpin hérissé (*Sedum hirsutum*) et le Capillaire noir (*Asplenium adiantum-nigrum*). Lorsque les sols sont un peu moins superficiels, les chênaies sessiliflores arrivent à s'installer mais le développement des arbres reste limité par la faiblesse du réservoir hydrique et trophique.

- En bas de pente, à l'ombre des hêtraies claires, quelques pieds de Luzule blanc de neige (*Luzula nivea*) poussent là où les sols sont plus frais et enrichis par la migration des éléments minéraux. Egalement, des populations de Sphaignes (*Sphagnum spp.*) se développent dans des creux à fonds plats arrivant à contenir l'eau.

<sup>1</sup> IC : intérêt communautaire - IP : intérêt prioritaire

- Le long de la Luzège, le cortège floristique est riche d'espèces neutroclines de sols frais. La ripisylve est principalement composée d'Aulne (*Alnus glutinosa*), de Chêne pédonculé (*Quercus petrae*) et de Tilleul (*Tilia platyphyllos*) avec un sous-étage de Noisetier (*Corylus avellana*), Groseillier des Alpes (*Ribes alpinum*) et Viorne (*Viburnum opulus*). Le recouvrement de la strate herbacée est important. Parmi la végétation typique de ces milieux comme la Canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*), la Ficaire (*Ranunculus ficaria*), l'Anémone des bois (*Anemone nemorosa*) se trouvent des plantes assez peu communes en Limousin, notamment le Polypodium dryopteris (*Gymnocarpium dryopteris*). De beaux cordons de Renoncule à feuilles d'aconit (*Ranunculus aconitifolius*) bordent les cours d'eau.



Sources : BD Carthage, BD Carthage, BD Ortho 2012, CEN Limousin. Réalisation : CEN Limousin, VD; août 2014.

